



Dispositif de soutien à la recherche pour les enseignants-chercheurs en responsabilité pédagogique

APPEL A CANDIDATURES

Années universitaires 2026-2028

Objectif du dispositif

Ce dispositif vise à **reconnaître davantage et accompagner l'engagement pédagogique** des enseignants-chercheurs, tout en leur permettant de **maintenir un niveau d'activité de recherche élevé**. Il vient en complément des dispositifs existants de reconnaissance de responsabilités pédagogiques (*référentiel des équivalences horaires, modulations de service, RIPEC*).

Apport du dispositif

- Un **allègement de service** compris entre 30 et 50 heures équivalent TD annuel (*modulation ou EQHO selon situation*)
- Une **reconnaissance institutionnelle supplémentaire** de votre engagement pédagogique
- Un soutien aux missions et **projets pédagogiques stratégiques** pour l'école
- Une meilleure **articulation entre responsabilités pédagogiques et activité de recherche**

Publics concernés

Volet 1 – Responsabilités pédagogiques structurantes

Ce volet concerne les enseignants-chercheurs assurant des responsabilités essentielles au fonctionnement, à la stabilité ou à l'attractivité de l'offre de formation.

- responsables de parcours ou de mention de master ;
- direction de département ou de structures contribuant au rayonnement de l'école ;
- responsables de diplômes d'établissement.

Volet 2 – Projets pédagogiques stratégiques

Ce volet concerne les enseignants-chercheurs développant des projets pédagogiques stratégiques contribuant au développement ou au rayonnement de l'école.

- Création ou transformation de formations • Projets pédagogiques innovants ou structurants
- Développement de partenariats académiques ou internationaux

Critères de sélection

Les candidatures seront examinées au regard de critères communs et spécifiques :

Critères communs

- Activité scientifique du candidat
- Impact des responsabilités pédagogiques sur l'activité de recherche

Volet 1 – Critères spécifiques aux responsabilités pédagogiques structurantes

- Niveau et nature de responsabilité exercé
- Caractère essentiel/structurant de la mission pour le fonctionnement ou l'attractivité de l'école

Volet 2 – Critères spécifiques aux projets pédagogiques stratégiques

- Caractère structurant et innovant du projet
- Contribution au développement et au rayonnement de l'école
- Adéquation avec les projets stratégiques prioritaires définies par la direction de l'école

Pour les années 2026-2028, la direction de l'école a défini comme orientations stratégiques prioritaires : les **projets de développement de partenariats internationaux** (*montage de masters conjoints Erasmus Mundus notamment*), la **création de formations développant les ressources propres** de l'école et le **déploiement de magistères**.

Cependant, **l'appel reste ouvert à tout autre projet** présentant un intérêt semblable et une pertinence équivalente.



Calendrier

Les principales dates clés :

- **13 mai 2026** : lancement de l'appel
- **31 mai 2026** : date limite de candidature
- **3 juin 2026** : communication des dossiers retenus par l'école, sous réserve de validation par le CAC.

(Le dispositif s'inscrit dans le cadre réglementaire de la campagne établissement relative au recensement des modulations de service et des équivalences horaires pour 2026-2027.)

Modalités de candidature

Le formulaire de candidature joint à cet appel doit être complété, signé (agent, laboratoire, département) et envoyé à l'adresse de contact eur-spectrum.aap@univ-cotedazur.fr.

Le cadrage détaillé du dispositif est transmis conjointement à cet appel.

Contact : eur-spectrum.aap@univ-cotedazur.fr